ID : 004-200072304-20240619-DP2024\_FI004-AU



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE DECISION N°DP2024\_FI / 004

OBJET: FINANCES ET COMPTABILITE PUBLIQUE – REGIE UBAYE SKI – FIXATION DES TARIFS HIVER SAISON 2024-2025 – SITES DU SAUZE, SAINTE-ANNE, NORDIQUES ET CARTE JEUNE

La Présidente de la CCVUSP - REGIE UBAYE SKI.

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer dès à présent les tarifs, conditions et spécificités des forfaits pour la saison d'hiver 2024-2025 afin de les communiquer aux différents intéressés dans le cadre de la promotion de la station et/ou des produits touristiques délivrés la saison prochaine ;

**VU** les délibérations du Conseil communautaire n°2023/176 du 16 novembre 2023 et n° 2024/71 du 28 mai 2024, par lesquelles le Conseil communautaire a chargé Madame la Présidente, par délégation, « d'effectuer, en matière de finances et comptabilité publique, l'ensemble des opérations de fixation ou modification des tarifs qui n'ont pas de caractère fiscal et leurs conditions d'application, dans la limite de 500 € » ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation réuni le 18 juin 2024 ;

#### DECIDE

### - DE FIXER LES TARIFS COMME SUIT POUR LA SAISON HIVER 2024-2025 :

SAISON SAUZE			
	Hiver 2023/2024	Proposition hiver 2024/2025	Informations complémentaires
Saison Sauze extra primeur jusqu'au 30/09/2024	350€	364€	
Saison Sauze super primeur jusqu'au 30/10/2024	380€	395 €	
Saison Sauze primeur jusqu'au 30/11/2024	450€	465 €	
Saison Sauze commerçant, employé sur la station / commune	315€	330€	carte magnétique offerte
Saison Sauze moniteur ESF / ESI Le Sauze (ou moniteur indépendant, mentionné sur le site sauze.com)	240€	250€	
Moniteur non permanent Le Sauze 15 jours consécutifs date à date	120€	125€	
Saison Sauze ski club GSSB "jeune compétiteur ou junior compétiteur" (-18 ans)	240€	250€	
Forfait annuel été + hiver en vente du 06 juillet au 8 septembre 2024	380€	395 €	

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 26/06/2024 Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID: 004-200072304-20240619-DP2024\_FI004-AU

## TARIFS 2024-2025 SAISON - SAINTE-ANNE

	2023-2024	2024-2025	Informations
Moniteurs station Ste Anne + Guides en situation d'encadrement	187,00 €	197,00€	carte magnétique offerte
Membres du bureau club Ste Anne	187,00 €	197,00€	
Saison Ste Anne, vente à la foire vendu jusqu'au 28/09/2024 inclus	199,00 €	209,00€	
Saison primeur Ste Anne du 29/09/2024 au 30/11/2024	227,00 €	240,00 €	
Saison Ste Anne à partir du 1/12/2024	276,00 €	290,00€	

SAISON STATIONS : SAUZE - SAINTE ANNE			
	Hiver 2023/2024	Proposition hiver 2024/2025	Informations complémentaires
Saison Ste Anne - Sauze - vendu jusqu'au 28/09/2024 inclus	439 €	450€	carte magnétique offerte

## TARIFS 2024-2025 SAISON - NORDIC

	2023-2024	2024-2025	Informations complémentaires
NP SAISON UBAYE	105,00€	107,00€	carte magnétique
NP SAISON UBAYE PRIMEUR vendu jusqu'au 15/11/2024 inclus	77,00€	79,00€	offerte

SAISON CARTE JEUNE		
Saison carte jeune Ubaye (Pra-Loup, Le Sauze, Sainte Anne, Sites nordiques de Larche et St Paul).		
Prix de vente à la CCVUSP	95,00€	

La CCVUSP détermine les conditions d'attribution et de vente du forfait saison carte jeune Ubaye et les communique aux revendeurs

La Présidente s'engage à informer de cette décision les membres du conseil communautaire en exercice et d'en rendre régulièrement compte lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Fait à Barcelonnette, Le 19 juin 2024.

La Présidente, Elisabeth JACQUES



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François LECA - 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le Tribunal Administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.